

Gouvernance Democratique Des Entites Territoriales Decentralisees Et Participation Citoyenne. Cas de la ville de Goma de 2008 à 2018

Par Lovely CUBAKA NTARUBIBI

(1) Assistant de premier mandat à la Faculté des Sciences Sociales, Administratives et Politiques de l'Université de Goma. E-mail : ntarubibicubaka@gmail.com

Résumé :

L'objet au menu de cette réflexion se cristallise autour d'un triple souci de cerner l'importance de la participation citoyenne dans la gouvernance de la ville de Goma, d'identifier les causes et dégager les conséquences de la non-participation des citoyens à la prise de décisions dans la ville de Goma. Pour se faire, la restauration de l'autorité de l'Etat, le respect des textes, la participation des gomatraciens à la gouvernance urbaine, la mise en œuvre d'une politique volontariste et de la bonne gouvernance constituent les leviers des perspectives du développement durable de la ville de Goma. C'est à travers une démarche méthodologique systémique nourrie par la synergie des techniques d'observation désengagée, d'entretien non structuré, documentaire et d'analyse de contenu que cette étude trouve sa fécondité épistémologique.

Mots clés : Gouvernance, démocratie, participation citoyenne

Summary :

The object on the menu of this reflection crystallizes around a threefold concern to define the importance of citizen participation in the governance of the city of Goma, to identify the causes and to identify the consequences of the non-participation of citizens. decision-making in the city of Goma. To do so, the restoration of the authority of the State, respect for the texts, the participation of gomatraciens in urban governance, the implementation of a proactive policy and good governance constitute the levers of development perspectives. sustainable development of the city of Goma. It is through a systemic methodological approach fueled by the synergy of techniques of disengaged observation, unstructured interview, documentary and content analysis that this study finds its epistemological fruitfulness.

Keywords: Governance, democracy, citizen participation

INTRODUCTION

La décentralisation est un mode d'organisation administrative qui vise le transfert du processus de prise de décisions le plus près possible des administrés. Elle est le procédé technique qui consiste à conférer des pouvoirs de décision à des organes locaux, autonomes, distincts de ceux de l'Etat¹.

¹ R. DEGNI-SEGUI, *Droit Administratif Général*, Abidjan, se, 1990, p.39

En effet, cette décentralisation est consacrée par l'actuelle Constitution de la R.D.C. en son article 3 al.1^e, Les provinces et les entités territoriales décentralisées de la R.D.C. sont dotées de la personnalité juridique et sont gérées par les organes locaux. Elle crée en même temps les entités territoriales décentralisées (art.3 al. 2 de la constitution du 18 février 2006).

En lisant cet article, la R.D.C, dans sa nouvelle constitution, a clairement fixé la technique de gestion du territoire national qu'est la décentralisation. Quant à l'organisation et le fonctionnement de la décentralisation, l'art. 3 al 4 précise qu'il faut une loi organique. Cette loi a été promulguée le 07 octobre 2008 et entrée en vigueur le 07 novembre de la même année. Celle - ci, quant à elle consacre le rôle du citoyen dans la gestion du développement local à travers les organes des entités territoriales décentralisées.

Tenant compte les principes du New Public Management (NPM), la ville de Goma comme entité territoriale décentralisée (ETD) souffre depuis 2006 du déficit en gouvernance démocratique. En effet, responsabilité et autonomie à tous les niveaux, créativité et innovation dans la gestion courante des affaires publiques, imputabilité et obligation de performance, d'efficience et d'efficacité, constituent le slogan des partisans du New Public Management(NPM). Ce dernier,se traduit en gouvernance par l'Etat de droit, la reddition des comptes, la participation citoyenne, la transparence, la capacité du gouvernement à fournir des services sociaux de qualité et la lutte contre la corruption².

Le problème de cette recherche réside dans un paradoxe observé dans le fonctionnement des ETD et particulièrement la ville de Goma du fait qu'on assiste au non-respect des lois, à l'absence de la participation citoyenne, le manque de reddition des comptes et de transparence, la qualité médiocre des services sociaux fournis aux citoyens par le gouvernement et l'inefficacité dans la lutte contre la corruption.C'est à l'analyse du déficit en gouvernance démocratique des ETD, plus précisément la Ville de Goma que se consacre cette étude.

L'objet au menu de cette réflexion se cristallise sur un triple souci de cerner l'importance de la participation citoyenne dans la gouvernance de la ville de Goma, d'identifier les causes et dégager les conséquences de la non-participation des citoyens à la prise de décisions dans la ville de Goma. Cet objet d'ancrage trouve son socle dans trois thèses suivantes : les causes de la non-participation citoyenne à la gouvernance de la ville de Goma seraient entre autres : l'absence d'une politique volontariste aux niveaux central et local, la mauvaise gouvernance politico-administrative, le non-respect des textes sur la

² World Banque Institute, GovernanceMatters, 2008 : *indicateurs de gouvernance dans le monde*, 1996-2007, disponible sur www.govindicators.org, consulté Le 09/08/ 2020

décentralisation. D'où, les conséquences de la non-participation citoyenne à la gouvernance de la ville de Goma seraient entre autres : l'inefficacité de la gouvernance de la ville de Goma, le renforcement de la corruption et de la culture de la vente de domaines publics de l'Etat, l'absence de la transparence dans la gouvernance urbaine de Goma. Ainsi, l'importance de la participation citoyenne à la gouvernance de la ville de Goma est de permettre à la Mairie d'informer, d'écouter, d'échanger, de répondre aux besoins des citoyens en synergie avec elle, d'améliorer les services urbains, créer l'espace de rencontre gouvernants-gouvernés pour développer la ville de Goma. La vérification des hypothèses est facilitée par la mobilisation de la méthode systémiqueselon le modèle théorique de DAVID Easton³. Qui consiste à considérer, dans le cadre de cette étude, la ville de Goma comme un sous-système du système global qui est la RDC dont l'ensemble d'éléments (communes, quartiers, population, avenues...les composants) sont interdépendants c'est-à-dire liés entre eux par des relations telles que toute modification d'un élément ou d'une relation entraîne également celle des autres, par conséquent tout l'ensemble est modifié.

Cette méthode a coordonné une synergie des techniques d'observation désengagée, d'entretien non structuré, documentaire pour la collecte des données et l'analyse de contenu pour le traitement des données.

Pour matérialiser cette étude, elle est structurée autour de trois axes essentiels outre l'introduction et la conclusion. L'axe premier porte sur le cadre terminologique d'analyse, le deuxième axe se cristallise sur la quête des causes et conséquences de la non-participation des citoyens à la gouvernance de la ville de Goma et le troisième axe va cerner l'importance de la participation citoyenne à la gouvernance de la ville de Goma.

I. CADRE TERMINOLOGIQUE D'ANALYSE

Il est question ici d'apporter un éclairage épistémologique sur certains termes et concepts mobilisés pour le besoin de cette réflexion. Cette dernière insiste sur les termes et concepts phares tels que la gouvernance, la décentralisation, la participation citoyenne et la démocratie participative. Le détail de tous ces éléments fait l'objet des points subséquents.

I.1. Saisir le concept " Gouvernance" □

Le terme gouvernance vient du verbe « gouverner » qui signifie exercer le pouvoir politique, diriger, conduire. Ce dernier verbe est très utilisé en économie tandis que celui de gouverner l'est en politique. Ce

³ Roger-Gérard SHWARTZENBERG, *Sociologie Politique*, Paris, 5^e édit, Moutchréten, 1998, p. 95.

concept de gouvernance est une notion en vogue depuis le début des années 1990. Cherchant à montrer que les dynamiques de gouvernement et de régulations sociales ont changé par l'effet de la mondialisation des changements sociaux et d'une perception nouvelle du pouvoir politique⁴, NZONZO M. définit la gouvernance comme l'exercice du pouvoir politique pour gérer les affaires d'une nation⁵

La gouvernance renvoie à un exercice pluri acteurs du pouvoir et privilégie une perspective en terme de processus, elle implique un enjeu d'interaction entre les différentes parties prenantes de l'action publique (Etatique, institutions, société-civile jusqu'au secteur privé, etc.), les différents systèmes normatifs (Etatiques, traditionnels, internationaux, etc.) et les valeurs (justice sociale, équité etc.) qui s'entrecroisent. Elle concerne les mécanismes de coordination sociale qui permettent l'action publique. Ces différentes déclinaisons (gouvernance locale, urbaine, mondiale) renvoient à la nécessité de l'articulation (échelle, acteur etc.). Plus largement, elle suppose une ouverture à la pluralité et la diversité des acteurs de l'action publique et donc des sociétés, la gouvernance porte en elle des enjeux forts en termes de légitimité d'adhésion des populations à un système de pouvoir. Elle est un cœur d'efficacité, l'efficience et l'effectivité sociale de ce système. Le dispositif participatif de sa production et de coresponsabilité (gouvernance collaborative, concertation, mobilisation citoyenne, contrôle social, etc.). Ainsi que les nouvelles technologies (administration, gouvernance démocratique, open government, etc.) y participent.⁶

La gouvernance incarne la complexité du pouvoir et de l'action publique. Sa forme et ses modalités se redéfinissent en permanence à travers les pratiques et selon le contexte où elle est mise en œuvre.⁷

I.2. Expliquer le terme " Démocratie Participative □

Elle désigne une forme particulière de régime ou de procédures démocratiques qui repose sur des dispositifs de délibération et/ou de consultation permettant une participation plus directe des citoyens à la décision. La démocratie participative se distingue d'abord de la démocratie représentative, qui suppose le transfert de compétence du peuple souverain à ses représentants par le biais du suffrage. Elle diffère

⁴ C. MUKANDU, *La bonne gouvernance et le développement économique des pays du tiers Monde*, Université de Lubumbashi, 2005, p.8

⁵ M. NZONZO, *Gouvernance in Africa*, an overbierb, attarba, éd. Centre de recherche sur le développement international (CRDI), 2000, p.150

⁶ G. HYDEN et M. BRATTON, *Gouverner l'Afrique*, vers un partage des rôles, Paris éd Nouveaux Horizon 1992, p50

⁷ Nicolas KADA et MARSTIAL MATHIEU, (Dir), *Dictionnaire d'administration publique*, Paris, éd Presses Universitaire de Grenoble, 20145, p 250

également de la démocratie directe, qui repose sur des votations populaires pour l'élaboration des lois (referendums en particulier). La démocratie participative recouvre des mécanismes très divers, qui vont du « budget participatif » aux « conseils de quartiers », en passant par des « referendums consultatifs » sur des enjeux limités. La terminologie reste toutefois floue, puisque l'on parle également de démocratie délibérative pour désigner la nécessité d'ouvrir le débat public aux citoyens en créant des espaces de discussion et d'échange.

L'apparition du terme est lié à un diagnostic croissant formulé par des intellectuels, comme par des acteurs politiques et associatifs, sur les limites de la démocratie représentative (coupure croissante entre gouvernants et gouvernés, désaffectation accrue des individus pour les affaires publiques).⁸

I.3. Appréhender le concept " Décentralisation □

Pour R. CHAPUS⁹, la décentralisation est un mode de gestion dans lequel, les pouvoirs de décisions sont exercés comme dans le cadre de la concentration mais à la seule différence que, « le pouvoir hiérarchique disparaît pour faire place seulement à un contrôle administratif de l'État » (A. GIMALAC¹⁰. Puisqu'elle procède à un transfert de compétences au profit des instances ou entités différentes et indépendantes de l'État, la décentralisation aboutit donc à créer à l'intérieur de l'État d'autres personnes morales publiques et donne naissance au phénomène du pluricentrisme administratif ou de la multipolarité, selon G. DUPUIS et M. -J. GUEDEON¹¹. Il s'agit, en d'autres termes de la création à l'intérieur de l'État de plusieurs centres de décision autonome, qui peuvent être soit des collectivités publiques soit des organismes ou services publics décentralisés.

De ce fait, La décentralisation peut se définir comme un système d'administration consistant à permettre à une collectivité territoriale (décentralisation territoriale) ou à un service (décentralisation technique) de s'administrer eux-mêmes sous le contrôle de l'Etat, en les dotant de personnalité juridique, d'autorités propres et de ressources¹². Cette définition permet ainsi de mettre en exergue la distinction qu'il y a lieu de faire entre la décentralisation territoriale qui s'intéresse aux collectivités territoriales décentralisées uniquement et celle qui s'applique aux établissements publics, plus largement, les institutions spécialisées, à savoir la décentralisation technique ou par service¹³.

⁸ O. MAY(Dir), *lexique de science politique*, op. cit, p.158

⁹R. CHAPUS, *Droit administratif général*, éd. Montchrestien, Paris, 1988, p. 260

¹⁰A. GIMALAC, *Droit administratif. Concours administratif*, Paris, éd. Berlin, 1986, P. 168

¹¹G. DUPUIS et M-J. GUEDON M., *Droit administratif*, 3^e édition, Paris, Armand Colin, 1991, P. 185

¹²R. GUILILIEU et J. VINCENT, *lexique des termes juridiques*, Paris, 13^e édition Dalloz, 2011, p.177.

¹³R. CHAPUS, *Droit Administratif général*, Tome 1, Paris, 15^e édition Montchrestien, Aout 1999, p. 388.

Il sied cependant de rappeler que seule la décentralisation territoriale nous intéressera dans le cadre de cette recherche.

Elle est ainsi définie par Edouard MPONGO BOKAKO comme étant un système d'organisation étatique qui reconnaît une liberté plus ou moins étendue de décision, d'administration à des différentes collectivités territoriales. Ces collectivités se voient d'abord reconnaître la personnalité morale de droit public et l'Etat délègue par une loi solennelle un certain nombre de ses compétences¹⁴.

I.4. Vers la clarification du terme " Participation Citoyenne " □

La participation des citoyens est le levier de la démocratie participative. Elle s'inscrit dans une échelle entre la démocratie représentative et la démocratie directe ou de base, allant de l'élection des représentants du peuple à la décision directe des citoyens sur certaines actions et décisions politiques (par exemple à travers des initiatives populaires, la pétition, les assemblées populaires). Au niveau local, la participation citoyenne est un processus qui associe de manière active le plus grand nombre de citoyens à la définition et à la mise en œuvre d'un projet collectif dans une localité. La démocratie participative est surtout utilisée pour participer aux prises de décisions qui affectent la population locale et les décisions liées au développement de leur communauté (social, économique, culturel, environnemental, etc.). Afin de répondre aux attentes des citoyens et éviter toutes déceptions, les municipalités doivent définir clairement le cadre de participation et le rôle de la société civile dans ces processus. Ceci permettra de développer un rapport de confiance entre la municipalité et les citoyens.

II. Quête des causes et conséquences de la non-participation citoyenne à la gouvernance démocratique de la ville de Goma.

A travers ce deuxième axe de la réflexion, cette dernière mettra l'accent sur les causes de la non-participation citoyenne à la gouvernance démocratique de la ville de Goma, les conséquences de la non-participation citoyenne à la gouvernance démocratique de la ville de Goma ainsi que l'importance de la participation citoyenne à la gouvernance démocratique de de la ville de Goma. Ce sont ces trois éléments qui structurent cet axe de réflexion dans les lignes qui suivent.

2.1 Causes de la non-participation citoyenne à la gouvernance démocratique de la Ville de Goma

L'expérience de la décentralisation en RDC de 1982 à nos jours est particulièrement dominée dans la pratique par le non-respect des textes légaux et réglementaires en vigueur ainsi que par des faiblesses

¹⁴ E. MPONGO BOKAKO, Institutions Politiques et Droit Constitutionnel. Tome 1 : *Théories générales des institutions politiques*, Kinshasa, Ed. Universitaire Africaine, 2001, p.131

fréquentes et persistantes de capacité en matière de mobilisation et de gestion des ressources nécessaires à la satisfaction des besoins des populations locales.

Dans ce premier axe, il sera essentiellement question d'administrer le témoignage de l'enlèvement dont souffre la mise en œuvre de la décentralisation et ceci, bloque la participation citoyenne à la gouvernance de la ville de Goma. Le citoyen congolais exerce deux types de contrôle de la vie locale : en premier lieu, le contrôle institutionnel par l'intermédiaire de l'organe délibérant à tous les niveaux, national, provincial et local. En second lieu, le contrôle citoyen qui découle de ses droits et obligations à l'égard de sa nation, sa province, sa ville, sa commune, son secteur ou sa chefferie. En l'absence d'organes délibérants (conseils de ville, communal, de secteur et de chefferie) au niveau des ETD en général et spécifiquement la ville de Goma, il est absurde de parler du contrôle institutionnel à ce niveau. Quant aux droits et obligations du citoyen à ce sujet, il faut faire remarquer que l'ignorance du contexte normatif d'exercice du contrôle citoyen de l'action publique explique le déficit de la reddition des comptes au niveau de la ville de Goma. Dans la pratique à Goma, seule la LUCHA (groupe de pression Lutte pour le Changement, se donne cette audace de demander les différentes autorités urbaines de rendre compte. Exemple d'une barrière qui était placée à l'entrée et sortie du port de Goma...mais la société civile Nord-Kivu, les yeux même de la population Gomatracienne s'en est occupée peu).

Par ailleurs, la jeunesse de la décentralisation et les ambiguïtés institutionnelles qui la caractérisent expliqueraient les difficultés à exercer le contrôle citoyen de l'action publique. A l'étape actuelle de la décentralisation purement théorique c'est-à-dire juridique que pratique c'est-à-dire politique et économique, la population de Goma a difficile à demander aux autorités urbaines de rendre compte car ces dernières dépendent plus des autorités qui les ont nommés ; il faut aller doucement. La méconnaissance des textes et une faible emprise de la population sur les prestataires des services sociaux de base au niveau de la ville de Goma contribuent au déficit de la reddition des comptes. Les dirigeants des ETD dépendent hiérarchiquement des responsables des services centraux de l'Etat. Ainsi, beaucoup d'agents de l'Etat pensent qu'ils ne doivent pas rendre compte aux députés provinciaux encore moins aux usagers des services publics. Cette triste réalité nous pousse à confirmer notre hypothèse principale à coup de marteau, la liste de causes n'étant pas exhaustive, nous nous faisons ici l'économie d'analyser seulement deux à titre illustratif pour de raison de contraintes temporelles et financières.

2.1.1 Non-respect chronique des textes de base

Le non-respect des textes se traduit dans les faits par la mise en place incomplète de l'ordre institutionnel de la décentralisation et le déficit de collaboration financière entre l'Etat central et les provinces d'une part et, entre les provinces et les entités territoriales décentralisées, d'autre part.

La mise en place incomplète de l'ordre institutionnel de la décentralisation se traduit aussi bien par la non-organisation des élections au sein des entités territoriales décentralisées.

2.1.2 Non organisation des élections locales, municipales et urbaines

La non-organisation à ce jour des élections urbaines, municipales et locales et le maintien dans leurs postes respectifs des autorités municipales et locales désignés par le Pouvoir Central ne cadrent guère avec l'esprit et la lettre de la décentralisation et renversent le sens de la participation citoyenne et de redevabilité : les dirigeants en place ne se sentent pas concernés par l'obligation de rendre compte à un souverain primaire dont ils ne sont pas l'émanation.

Toutes ces faiblesses et imperfections ont pour effet d'entretenir des coûts d'opportunités considérables dans le chef des autorités locales dans la mesure où la hiérarchie et le souverain primaire qui sont sensés les contrôler sont malheureusement beaucoup moins informés de la conduite des affaires locales que ne l'aurait pu être un conseil local élu et dédié au dit contrôle. En d'autres termes, en l'absence de tout dispositif de surveillance rapprochée pouvant limiter localement le comportement opportuniste du bureaucrate, le risque moral profitant à l'agent, c'est-à-dire à l'autorité locale non élue et non contrôlée localement, ne peut qu'avoir pour effets, l'atrophie des capacités de la participation de la population locale et l'inefficacité dans la gouvernance de la ville de Goma.

2.2 Conséquences de la non-participation citoyenne à la gouvernance démocratique de la Ville de Goma

En réalité, l'appréciation de l'action de la Mairie détermine l'adhésion à ses décisions, tout autant que le degré de satisfaction, mieux l'insatisfaction que peut éprouver la population, résulte généralement d'un sentiment de non implication.

L'appréciation de l'action de la Mairie est l'un des facteurs d'adhésion à ses décisions car le « jugement » que posent les populations sur l'action de la Mairie semble influencer en grande partie leur adhésion aux différentes décisions qu'elle prend. En réalité, la notion de satisfaction entre en jeu à ce niveau et permet d'appréhender l'utilité de l'établissement d'un lien entre appréciation de l'action et adhésion aux décisions. A cet effet, nous considérerons comme objectif primaire des collectivités locales, la satisfaction des citoyens qui implique celle de toutes les autres parties prenantes à la performance des collectivités locales notamment les « bureaucrates », les prestataires de service, le personnel Urbain et les agents Urbains qui sont en contact direct avec les citoyens locaux.

Mais, au-delà, il importe de se pencher véritablement sur ce que pensent les principaux bénéficiaires de ladite décentralisation du maire, acteur dit incontournable de ce processus. En effet, au terme de nos lectures et enquêtes, il apparaît que le maire est une personnalité méconnue des populations. Cette méconnaissance se trouve justifiée par de nombreuses raisons. La notoriété du maire souffre d'une entorse frappante tout autant que son rôle est marqué par un effacement prégnant que les populations n'arrivent généralement pas à percevoir. Une personnalité publique dépourvue de notoriété : « Le maire c'est qui », « Je ne connais pas le maire ». De tels propos, aussi banals soient-ils, permettent de constater qu'au-delà des discours sur les avantages de la proximité du maire, il reste, néanmoins, une autorité publique inconnue d'une grande partie des populations. Nos enquêtes ont ainsi révélé que de nombreuses personnes ne connaissent pas les attributions d'un maire et quelquefois ne savent pas ce qu'est un maire. En effet, deux personnes sur quatre à Goma disent ne pas savoir ce qu'est un maire. C'est pourquoi, les deux maires qui avaient tenté de postuler aux élections de 2018 dans la ville de Goma ont tous échoué.

La situation de principe de gestion en matière de « gouvernance démocratique » des ETDs n'est guère plausible à la Mairie de Goma. Cette situation se traduit par l'absence de la participation citoyenne, l'essence même de la décentralisation, cette absence de gomatraciens à la gouvernance de leur entité est à la base de la non reddition des comptes, de l'absence de transparence, de l'inefficacité du gouvernement à fournir des services sociaux de qualité aux citoyens et de l'inefficacité dans la lutte contre la corruption.

2.3 Importance de la participation citoyenne à la gouvernance démocratique de la ville de Goma.

Comme signalé ci-haut, le concept de participation a pris, ces derniers temps, une importance beaucoup plus accrue dans les sociétés démocratiques. La Constitution de la RDC s'inscrit dans cette ligne de pensée quand, elle prend soin de bien définir la qualité, les droits et devoirs du citoyen notamment la liberté d'opinion, de réunion, d'association et le droit de pétition¹⁵.

Ainsi, l'importance de la participation citoyenne à la gouvernance publique s'analyse à travers les éléments ci-après :

- 1. Information :** la collectivité locale met à disposition et rend publique des informations concernant la gestion des affaires locales et portant sur l'intérêt général. C'est une étape primordiale et préalable à toute démarche participative. Les citoyens ne participent pas directement à la prise de décision, mais ils sont informés. Cependant être informé ne donne pas automatiquement aux citoyens les moyens d'agir et de contribuer à la gestion des affaires locales.

¹⁵ Titre II de la Constitution, article 23 à 27.

Le droit à l'information est un pilier fondamental de la démocratie et de toutes formes de participation citoyenne. Accéder aux informations permet de construire un lien et un rapport de confiance entre les collectivités locales et les citoyens. Sur cette base, les citoyens peuvent se construire une opinion concernant les enjeux politiques de leur commune et participer aux débats. Le droit à l'information est indispensable pour parvenir à la transparence des activités publiques, à la responsabilité du gouvernement vis-à-vis des citoyens (redevabilité), et au processus de « bonne » gouvernance locale. La difficulté pour l'État, et notamment pour les municipalités, consiste à rassembler des informations d'utilité publique et de les transmettre de façon intelligible et compréhensible à un groupe cible. Les institutions étatiques nécessitent un savoir et un savoir-faire spécifique. De même, pour qu'une information efficace réussisse, il faut qu'elle soit de qualité et ciblée. Il est alors important que les municipalités publient des informations lisibles, claires et faciles à comprendre pour véritablement permettre aux citoyens de bien saisir l'ensemble des aspects et des enjeux d'un projet ou d'une action envisagée. Parallèlement, les municipalités diffusent également des informations pour sensibiliser la population d'une ville sur un sujet. En somme, une bonne information est une condition primordiale pour faciliter une participation rationnelle et responsable des citoyens à la gestion des affaires publiques et de la politique locale (ex. communication des municipalités sur des projets urbains ou des mécanismes de participation).

Ce point sur l'information va fournir des outils sur les modes de communication entre Ville et citoyens. Chaque outil répond à des besoins et des objectifs différents. Se poser les questions « Quoi ? », « Pour qui ? » et « Comment ? » permet de sélectionner l'outil le plus adéquat pour répondre aux besoins de la municipalité.

2. **Consultation** : la collectivité locale informe les citoyens sur des questions et projets précis et leur demande leur avis et retour. Les citoyens se trouvent dans une position d'observateur. La consultation permet à la collectivité locale de connaître la qualité de leur service, les conséquences de leurs décisions politiques et leur permet d'orienter leurs choix selon les avis des citoyens. La consultation peut être préalable et aide les collectivités locales à éclairer certains aspects. Toutefois, les collectivités locales ne sont pas contraintes à prendre en compte et inclure les opinions et observations des citoyens dans leurs décisions.
3. **Concertation** : la collectivité locale propose d'engager un dialogue avec la population et elle crée les espaces à cette fin. Les citoyens sont informés d'un projet ou d'une décision à prendre et ils ont la possibilité de proposer des idées et de se faire entendre. La collectivité locale est tenue d'associer les propositions des citoyens dans leur décision).

4. **Codécision** : la collectivité locale et les citoyens prennent des décisions conjointes sur certaines questions ou enjeux de gestion des affaires locales et de politique locale. Cette échelle renvoie aux mécanismes de démocratie directe. Une codécision n'est possible seulement que s'il existe un bon rapport de confiance entre citoyens et collectivités locales. La codécision prend forme de deux manières :

- **La coproduction ou le partenariat** : c'est l'élaboration conjointe d'un projet. Les citoyens participent à la réalisation du projet avec les techniciens et élaborent ensemble des solutions,
- **La délégation** : la collectivité locale délègue une partie de leur pouvoir aux citoyens et acceptent de s'engager dans des décisions prises par ces derniers.

Il est important de rappeler que ces quatre niveaux de participation ne sont pas nécessairement exclusifs et peuvent se compléter. De plus, ces outils n'ont pas pour objectif de subsister aux décisions du conseil Urbain (qui garde son pouvoir souverain), mais de soutenir ce dernier afin de gérer la ville d'une manière plus inclusive, de garantir une légitimité démocratique et d'améliorer la crédibilité des collectivités locales.

En ce sens, la participation citoyenne joue un rôle central dans le développement de la démocratie et de la gouvernance locale pour plusieurs raisons :

- ❖ Améliorer la transparence dans les décisions politiques et dans la gestion des affaires financières ;
- ❖ Améliorer le rapport de confiance entre citoyens et autorités locales et la crédibilité des autorités locales ;
- ❖ Promouvoir une citoyenneté active, éclairée et responsable pour une démocratie effective ;
- ❖ Faciliter le dialogue entre les citoyens et la municipalité, résoudre les conflits et trouver des solutions ;
- ❖ Promouvoir la citoyenneté active et l'engagement civique auprès des citoyens ;
- ❖ Améliorer la gestion de la ville et du développement local urbain ;
- ❖ Partager la responsabilité du développement local urbain entre les autorités et les citoyens.

La participation citoyenne peut être impulsée par deux dynamiques différentes : « Bottom-Up » ou « Top-Down » qui peuvent être complémentaires.

- 1) L'approche « Bottom-Up » ou dynamique ascendante : Les citoyens exercent leur participation citoyenne à travers leur mobilisation collective, positions, plaidoyer et initiatives et influencent

les autorités publiques dans la mise sur l'agenda d'un problème spécifique et dans leurs prises de décisions. Après des années, ces pratiques citoyennes peuvent être institutionnalisées par des lois et des mécanismes participatifs.

- 2) L'approche « Top-Down » ou dynamique descendante : Les institutions étatiques incitent, facilitent et rendent possibles la participation citoyenne à travers des dispositifs, des programmes officiels et des lois. En ce sens, on parle souvent d'une démarche institutionnelle de la participation citoyenne. Toutefois, même dans une approche « Top-Down », être à l'écoute des initiatives citoyennes est crucial afin de faciliter les processus de gouvernance locale.

En fin, conclue Marine Hurard, 2011« La participation ne doit pas se limiter à un espace de participation mis à disposition des citoyens, il faut qu'il y ait un véritable pouvoir d'influence, qui soit pris en considération par les autorités publiques, et qui se concrétise par des réalisations politiques, mais aussi qui soit supporté « d'en bas » par les associations qui poussent les citoyens à exercer leur pouvoir. La participation authentique demande du temps, de la persistance, un véritable investissement politique et citoyen. »¹⁶

III. CONCLUSION

A l'issue de ce débat systémique engagé à travers un opus dépassionné dans la gouvernance démocratique des entités territoriales décentralisées à l'exemple de la Ville de Goma, force nous est d'arriver au terme de ce travail au cours duquel, nous nous sommes préoccupés aux problèmes liés à la quête des causes et conséquences de la non-participation citoyenne à la gouvernance de la Ville de Goma et l'importance de cette participation citoyenne à la gouvernance démocratique de la Ville Goma. Nous avons constaté que les causes principales qui empêchent la participation de citoyens à la gouvernance démocratique de la ville de Goma sont entre autres la non-organisation des élections locales, municipales et urbaines, l'absence d'une politique volontariste affichée aux niveaux central et local et le non-respect des textes de la décentralisation en ville de Goma. Les conséquences de la non-participation des Gomatraciens à la gouvernance démocratique de la Ville de Goma ne sont autres que le renforcement de l'inefficacité de la gouvernance de la ville de Goma à fournir des services sociaux de qualité aux Gomatraciens, l'absence de la transparence et le renforcement de la corruption. Delà, la participation des citoyens à la gouvernance de la ville de Goma est sine qua non dans la mesure où elle permet à la Mairie

¹⁶Marine HURARD, *la participation citoyenne au développement durable à l'échelle locale en Europe*, collection WorkingPaper, Think Tank Européen pour la solidarité, 2011, disponible sur <http://goo.gl/7t7=Z086>, consulté le 10/09/2020

d'informer, écouter, échanger, proposer et trouver des solutions en synergie avec les citoyens, de faciliter l'accès et d'améliorer les services urbains, créer donc un espace de rencontre entre la mairie et les citoyens.

En effet, la restauration de l'autorité de l'Etat, le respect des textes, la participation des gomatraciens à la gouvernance urbaine, la mise en œuvre d'une politique publique volontariste et de la bonne gouvernance constituent les leviers des perspectives du développement durable de la ville de Goma. Le moins que l'on puisse dire au finish est que cette étude reste perfectible car elle est inscrite dans la perspective de l'inachevé débat scientifique exigeant toujours les critiques constructives pour l'avancée de l'univers politico-administratif selon les canons de l'art dans la gouvernance de l'Etat Congolais contemporain. C'est dans cette esprit que cette réflexion trouve à l'état épistémique actuel, toute sa sève de scientificité épistémologique fécondant à coup sûr, l'univers de la gouverne politico-administrative de la Ville de Goma notre terrain d'investigation. Vouloir un creuset de bonne gouvernance démocratique et participative pour une citoyenneté novatrice du génie transformateur de la société congolaise positive.

IV. REPERS BIBLIOGRAPHIQUES

- DEGNI-SEGUI R., *Droit Administratif Général*, Abidjan,se, 1990,
- World Banque Institute, *GovernanceMatters, 2008 : indicateurs de gouvernance dans le monde, 1996-2007*, disponible sur www.govindicators.org,
- SHWARTZENBERG R.G., *Sociologie Politique*, Paris, 5^e édit, Moutchréten, 1998,
- Constitution Congolaise du 18 février 2006, Titre II, article 23

- MUKANDU, *La bonne gouvernance et le développement économique des pays du tiers Monde*, Université de Lubumbashi, 2005,
- NZONZO M., *Gouvernance in Africa*, an overbierb, attarba, éd. Centre de recherche sur le développement international (CRDI), 2000,
- HYDEN G. et BRATTON M., *Gouverner l'Afrique, vers un partage des rôles*, Paris éd Nouveaux Horizon 1992,
- Nicolas KADA M.et MATHIEU M., (Dir), *Dictionnaire d'administration publique*, Paris, éd Presses Universitaire de Grenoble, 20145,
- MAY O., (Dir), *lexique de science politique*,
- CHAPUS R., *Droit administratif général*, Paris, éd. Montchrestien, 1988,
- GIMALAC, *Droit administratif*. Concours administratif, Paris, éd. Berlin, 1986, P. 168

- DUPUIS G., et GUEDON M-J., *Droit administratif*, Paris, 3^e édition, Armand Colin, 1991,
- GUILILLEN R. et VINCENT J., *lexique des termes juridiques*, Paris, 13^e éd, Dalloz, 2011,
- CHAPUS R., *Droit Administratif général*, Tome 1, Paris, 15^e éd, Montchrestien Aout 1999,
- MPONGO BOKAKO E., *Institutions Politiques et Droit Constitutionnel. Tome 1 : Théories générales des institutions politiques*, Kinshasa, éd. Universitaire Africaine, 2001,
- HURARD M., *la participation citoyenne au développement durable à l'échelle locale en Europe*, collection WorkingPaper, Think Tank Européen pour la solidarité, 2011, disponible sur <http://goo.gl/7t7=Z086>, consulté le 10/09/2020